



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et appui territorial

Mission politiques environnementales

Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l' usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Montauban

Mo'UVE

Mardi 27 juin 2023 à 10h30 en salle Jean Moulin

Relevé de conclusions

Participants :

- M. Julien HENRARD, secrétaire général adjoint de la préfecture de Tarn-et-Garonne
- M. Sébastien VIGNAL, UID DREAL 82/46
- M. Gilles VALADIE, UDAF 82
- Mme Marie-Claude BERLY, GMCA, vice présidente du SIRTOMAD
- Mme Mathilde ENSERGUEIX, directrice du SIRTOMAD
- M. Eric BERRIER, directeur SASU Mo'UVE
- Mme Agnès BURGUIERE, chargée de mission QSSE – SASU Mo'UVE
- M. Florent BLOND, chef de projet construction nouvelle ligne – SASU Mo'UVE
- M. Maxime BAUDE, représentant du personnel - SASU Mo'UVE
- M. Nordhi BEN ARRAIS, représentant du personnel – SASU Mo'UVE
- M. Karim MOCKBEL, préfecture, DCIAT, chef de la MPE
- Mme Aline GAUSSINEL, préfecture, DCIAT, MPE

Excusés :

- M. Gautier DEROY, chef de l'UID DREAL 82/46
- Mme Déborah SAUZIER, DD ARS
- M. Michel WEILL, président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- M. Arthur GIRARDIE, DDT 82/SAT
- M. Philippe FOURNIE, CC Terres des Confluences
- M. Hugues SAMIN, CC Terres des Confluences
- Mme Catherine LIAUT, FNE 82

La présidence est assurée par M. Julien HENRARD, secrétaire général adjoint de la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Il accueille les membres de la commission de suivi de site (CSS) usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Montauban Mo'UVE. La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

Le président ouvre la séance à 10h00 selon l'ordre du jour communiqué aux membres et rappelle que la dernière réunion s'est tenue le 7 décembre 2022 à la préfecture.

Il donne ensuite la parole à M. Sébastien VIGNAL de l'UID DREAL pour la présentation du bilan de l'action de l'inspection des installations classées, notamment des visites d'inspection.

➤ **Présentation par l'UID DREAL du bilan des inspections menées de son action depuis la CSS du 7 décembre 2022**

Le support documentaire projeté aux membres de la CSS lors de la réunion est annexé au compte-rendu.

M. Sébastien VIGNAL rappelle que les activités de la SASU Mo'UVE sont soumises aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 novembre 1992 modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire du 8 novembre 2021.

Il indique que toutes les prescriptions techniques auxquelles doit se conformer l'exploitant, ont été entièrement mises à jour.

Il précise que cet établissement est autorisé pour l'exploitation d'une unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et de déchets d'activités économiques (DAE) ainsi que d'une plateforme d'évacuation des mâchefers.

C'est un «site classé prioritaire national» ce qui signifie que l'UID DREAL doit y effectuer une visite d'inspection au moins une fois par an et peut y réaliser, également, des contrôles inopinés.

Des travaux de modernisation de l'usine sont en cours et une mise en service de l'unité de valorisation énergétique (UVE) est prévue avant le 3 décembre 2023.

La capacité de la nouvelle ligne sera de 38 500 tonnes par an.

Le système de traitement des fumées est conforme aux valeurs limites d'émissions prévue dans le BREF « Waste Incineration - WI ».

L'UVE est dotée des équipements nécessaires à l'alimentation en vapeur du Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de la ville de Montauban, d'un groupe turbo-alternateur pour la production d'électricité et d'un poste de réinjection de l'électricité dans le réseau public.

Action de l'inspection depuis la CSS du 7 décembre 2022

Inspection du 31 mai 2023

Il s'agissait de procéder à l'examen de la surveillance de l'impact des rejets atmosphériques sur l'environnement autour de l'installation.

Cette visite a relevé un fait susceptible de suites. Il concerne l'absence de procédure décrivant le plan de surveillance de l'environnement aux abords de l'incinérateur de déchets. La SASU Mo'UVE doit rédiger cette formalité et la transmettre au service de l'inspection des installations classées.

Trois observations ont également été faites lors de cette inspection. Il incombe à la SASU Mo'UVE :

- de récupérer auprès du SIRTOMAD, la version finalisée de l'étude d'impact,
- de demander au SIRTOMAD, le document expliquant le choix des cinq points de suivi dans l'environnement,

- de mener une réflexion afin de compléter le programme de surveillance environnementale par des mesures sur d'autres matrices comme par exemple les lichens, les cultures...et de faire des propositions en ce sens au service de l'inspection.

M. Julien HENRARD remercie M. VIGNAL pour sa présentation et propose aux membres de la CSS d'échanger sur les informations qui leur ont été données.

Il n'y a pas d'interrogation particulière des participants sur les éléments communiqués.

Il donne alors la parole aux représentants de la société Mo'UVE pour la présentation du bilan d'exploitation de l'année 2023 de l'activité de leur entreprise.

➤ **Présentation par la SASU Mo'UVE de ses bilans d'exploitation 2023**

Le document support projeté en séance à l'appui de la présentation de la SASU Mo'UVE est annexé au présent relevé de conclusion.

M. Eric BERRIER, directeur de la société Mo'UVE rappelle que la mise en service de l'usine date du 17 mars 1986 et compte un effectif de 22 personnes

Il précise que c'est la deuxième année que la SASU Mo'UVE exploite l'usine en qualité de délégataire de service public du SIRTOMAD.

L'unité d'incinération va être transformée en unité de valorisation énergétique (UVE) d'ici fin 2023.

I - Synthèse de l'année 2022

Sur le plan administratif :

a) La SASU Mo'UVE a obtenu les autorisations préfectorales suivantes :

- l'autorisation d'externaliser le traitement des mâchefers et de surveiller la qualité des eaux souterraines à partir d'un réseau constitué d'un puits amont et de deux piézomètres aval installé par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2022-04-11-00002 du 11 avril 2022,
- la modification de la composition de la CSS de l'usine d'incinération de Montauban par arrêté préfectoral n° 82-2022-04-22-00004 du 22 avril 2022.

b) Le 14 novembre 2022 la SASU Mo'UVE a transmis au service de l'inspection, le dossier IED (directive relative aux émissions industrielles) relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) utilisées dans le fonctionnement de la nouvelle ligne.

c) En décembre, 2022 l'audit de suivi du système de management intégré (SMI) au titre des certifications ISO 45 001 (management de la santé et de la sécurité au travail), ISO 14 001 (management de l'environnement), ISO 50 001 (système de management de l'énergie) a été validé.

d) Le 9 septembre 2022 l'usine Mo'UVE a fait l'objet de l'inspection annuelle de la DREAL sur le dispositif de contrôle par vidéo (loi AGEC).

Il a été constaté que :

- les modifications nécessaires pour palier l'absence de système de détection des arrêts d'image ont été réalisées sur le logiciel

- la formalisation de l'information à destination des producteurs, des détenteurs et des transporteurs de déchets réceptionnés dans l'installation et de leurs salariés, susceptibles d'être filmés dans la zone de contrôle par vidéo a été réalisée ;
- le contrôle du portail de détection de radioactivité a été réalisé le 19 février 2022.

Sur le plan technique :

L'UIOM a réalisé une bonne performance en termes de taux de disponibilité et d'énergie produite.

Conformité des rejets aqueux et atmosphériques.

Poursuite des travaux de construction de la future unité de valorisation énergétique (UVE).

II - Synthèse des indicateurs d'activités

a) Les flux entrants et tonnage traité

En 2022, les flux entrants de déchets s'élèvent à 32 919 tonnes contre 34 983 tonnes en 2021 (soit une baisse de 2 064 tonnes) : 32 113 tonnes proviennent des OM du SIRTOMAD, et 806 tonnes de déchets des activités économiques (DAE).

- en 2022, 31 591 tonnes de déchets ont été incinérées contre 31 935 tonnes en 2021 (soit une baisse de 344 tonnes),
- en 2022, 1 328 tonnes de déchets ont été détournées contre 3 241 tonnes en 2021 (soit une baisse de 1 913 tonnes).

b) Gestion des sous-produits

Flux sortant

- 5 494 tonnes de mâchefers ont été produits dont 3 905 tonnes ont été valorisées et 1 592 tonnes envoyées en filière de traitement,
- 922 tonnes de résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM),
- 138 tonnes de cendres et boues chaude,
- 176 tonnes de rebus,
- 278 tonnes de métaux ferreux,

c) Valorisation énergétique

La conduite des installations a permis d'atteindre un taux de disponibilité du four de plus de 93 %, d'augmenter l'énergie thermique produite et valorisée et de couvrir une partie des besoins induits par la mise en service des nouvelles sous stations au niveau du réseau de chaleur.

En 2022, la valorisation énergétique atteint 27 496 MWH contre 27 256 MWH en 2021.

III - Synthèse du suivi environnemental

- Qualité de l'air

L'analyse des rejets atmosphérique est conforme.

- Qualité de l'eau

La surveillance de la qualité des eaux industrielles fait l'objet d'un suivi annuel. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire Eurofins le 1er juillet 2022.

La surveillance de la qualité des eaux pluviales et des eaux usées font l'objet d'un suivi semestriel. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire Eurofins le 18 mai 2022 et le 15 novembre 2022.

La surveillance de la qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi semestriel. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire Eurofins le 10 juin 2022 et le 15 novembre 2022.

M. Julien HENRARD demande si les analyses réalisées révèlent des pollutions.

M. Eric BERRIER lui répond qu'aucune pollution n'a été constaté

En 2022, dans le cadre de la vérification générale périodique (VGP), vingt six contrôles ont été réalisés. Neuf points ont été corrigés.

À la fin de l'année 2022, trois points restaient à corriger. Leur correction est en cours de réalisation. Il s'agit de la protection contre la foudre, volet roulant et des extincteurs.

Les travaux de protection contre la foudre sont en cours (mise à la terre de la cheminée).

IV – Volet social

Effectifs :

Au 31 décembre 2022 la société Mo'UVE emploie 22 salariés dont 2 femmes et 20 hommes.

Au cours de l'année 2022, une personne a été embauchée.

Un audit du personnel en poste a été réalisé pour mettre en place des formations métiers en vue de la mise en service de la nouvelle ligne.

Indicateur accidentologie :

En 2022, un accident de travail avec arrêt est à relever.

Formation :

En 2022 le budget formation représente 3 % de la masse salariale.

V – Evolution du site : travaux sur l'unité existante

Modification du mode de gestion des mâchefers

Pendant la phase des travaux de modernisation de l'UIOM en UVE et de la construction de la nouvelle ligne, la SASU Mo'UVE a dû modifier provisoirement le mode de gestion des mâchefers et externaliser la prestation de criblage/déferraillage .

Pour ce faire, en février 2022, la SASU Mo'UVE a sollicité l'autorisation du préfet de Tarn-et-Garonne afin d'expérimenter l'externalisation du traitement des mâchefers produits d'octobre à décembre 2021 sur le site de la société Séché Eco Services à Roques sur Garonne (31) et a identifié un deuxième site celui de la société BédéMAT/SUEZ à Bédénac (17).

Par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2022-04-11-00002 du 11 avril 2022 la SASU Mo'UVE a obtenu l'autorisation d'externaliser le traitement des mâchefers sur les installations des sites des sociétés BédéMAT à Bédénac et Séché Eco Services à Roques sur Garonne (31) jusqu'au 31 décembre 2023.

Arrêts techniques et gros entretien et renouvellement (GER)

Plusieurs arrêts techniques ont eu lieu en 2022 : du 20 au 23 mars 2022 (73 h 30), du 12 juin au 15 juin 2022 (67 h 30) et du 4 au 19 septembre 2022 (arrêt technique annuel 358 h).

Evolution du site : travaux de modernisation du site

Le programme des travaux de modernisation du site de janvier 2022 à novembre 2023 est détaillé de la page 27 à la page 30 du document et illustré par une vidéo.

Avancement :

Les travaux de construction de l'UVE ont démarré dès janvier 2022.

Pendant les travaux, la continuité du service a été maintenue (maintien en fonctionnement de l'UIOM existante).

Projection sur 2023

Le démarrage de la phase de mise en service de la nouvelle usine a débuté au mois d'avril 2023. La mise en service industrielle (MSI) devant intervenir en septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants de leur présence et lève la séance à 11 h 15.

Le Président de séance,



Julien HENRARD